C0361

GESTION FINANCE FISCALITE FISCALITÉ

LES FONDAMENTAUX DE LA TVA DES BAILLEURS SOCIAUX

1 JOUR (7 h) - DISTANCIEL OU PRÉSENTIEL

Un régime complexe à maîtriser

Le régime de TVA des organismes Hlm est marqué par sa complexité et sa particularité qui résulte de trois éléments principaux :
- le statut de redevable partiel (les organismes ont à la fois des activités soumises à TVA et des activités exonérées de TVA)
- les spécificités liées à la réalisation d'opérations immobilières
- les nombreuses dérogations dont bénéficient les opérateurs de logement social par rapport aux règles de droit commun.

Pour pouvoir gérer ces problématiques, il est important de comprendre les fondamentaux de la logique des règles de TVA.

PUBLIC

Responsable et collaborateur des services comptable et financier, fiscaliste, chargé d'opérations.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

OBJECTIFS

› identifier les opérations imposables et exonérées des bailleurs sociaux

› se repérer dans le régime de TVA des constructions neuves de logements sociaux

› faire le point sur la tva applicable aux travaux d'amélioration, de rénovation, d'entretien.

PÉDAGOGIE

Exposés didactiques illustrés par des exemples.

ÉVALUATION

Chaque stagiaire sera questionné en amont, pendant et à l'issue de la formation pour identifier ses attentes, vérifier ses acquis et évaluer sa satisfaction globale de la formation.

ANIMATION

Mathilde LABROT ou Pascale LOISEAUX, Fiscalistes, formatrices ou Frédéric BOUDET ou Anass BASTA ou Nicolas MERLIN, Consultants-formateurs spécialisés en fiscalité.

DATES DES SESSIONS INTER

le 28 janvier 2027 - Distanciel
le 1 avril 2027 - Distanciel
le 10 juin 2027 - Distanciel
le 27 septembre 2027 - Distanciel
le 27 septembre 2027 - Présentiel à Paris

PRIX NET : **830 EUROS**

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

anne.de-poulpiquet@afpols.fr - 06 61 15 23 39

EN INTRA

Ce stage peut être organisé en intra ou adapté sur mesure dans votre organisme ou dans votre région.

DEMANDE DE DEVIS : intra@afpols.fr

DÉROULÉ & CONTENU

1 AVANT

- À la rencontre de votre formateur.
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?

2 PENDANT - EN GROUPE

Champ d'application
- les opérations taxables : régime des loyers
- les autres activités et prestations de services

Le régime de TVA sur des travaux d'amélioration, rénovation, d'entretien
- les taux de TVA des travaux dans les locaux d'habitation
- les opérations d'acquisition-amélioration
- le traitement de la TVA sur les démolitions
- les travaux entraînant la production d'un immeuble neuf

Constructions neuves de logements et autres locaux
- livraison à soi-même
- acquisition en VEFA
- vente.

3 APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent.